

**Projet de Conception réalisation financement exploitation entretien
Et maintenance de la Station d'épuration de Tunis Nord – El Hessiane
Dossier de présélection n° 001/2020 PPP**

Réponse de l'ONAS

Sur les demandes d'éclaircissements relatives au dossier de présélection.

N°	éclaircissements demandés par les candidats	Réponses de l'ONAS
1	<p>La liste des annexes fait référence à une étude préliminaire (point n°7). En revanche, les directives aux candidats citant les formulaires et documents exigés ne mentionnent aucun établissement d'étude préliminaire. Veillez confirmer qu'une étude préliminaire ne fait pas partie du Dossier de Candidature.</p>	<p>Aucune étude préliminaire n'est demandée au candidat.</p> <p>Le point 7 de la liste des annexes fait référence au livrable L2-1 : Rapport des études techniques réalisées relatif à la réalisation de la STEP en mode PPP qui est joint au dossier de présélection publié sur le site Web de l'ONAS.</p>
2	<p>Le formulaire fait référence à un exemplaire certifié conforme de la résolution ou de la décision de l'organe délibérant compétent autorisant le représentant de la société. Veillez conseiller par qui cet exemplaire doit être certifié ou s'il devrait être légalisé et notarié.</p>	<p>La résolution ou la décision de l'organe délibérant compétent autorisant le représentant de la société doit être une pièce originale portant le cachet de la société en question ou une copie certifiée conforme par une autorité compétente telle que les services consulaires tunisiens ou notariée selon la législation du pays d'origine.</p>

<p>3</p>	<p>L'expérience des projets de station avec cogénération de type conception et réalisation, ainsi que de type d'exploitation, entretien et maintenance pourrait-elle être sous base de contrat de travaux régulier ou devrait-elle être uniquement sous base de contrat concession/PPP ?</p>	<p>Il est à préciser que pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de type conception et réalisation, les types de contrats à considérer sont : marché public, Concession, BOT et tout contrat de PPP. <p>Voir article 5.3.1. du règlement de présélection.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de type exploitation entretien et maintenance, les Contrats à considérer sont de type concession, BOT et tout contrat PPP (les marchés publics sont exclus). <p>Voir article 5.3.2 du règlement de présélection.</p>
<p>4</p>	<p>La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée le 8 Décembre 2020 à 10h (heure locale). Nous demandons une extension à la date limite de 4 semaines parce que ça prend du temps pour construire un accord de "joint-venture" JV, particulièrement à cause de la situation du COVID.</p>	<p>La date limite de remise des dossiers de candidature est reportée au 19 janvier 2021 à 10h00 heure de la Tunisie. Voir avis de report publié sur le site de l'ONAS : www.onas.nat.tn .</p>
<p>5</p>	<p>Demande d'envoyer les annexes du document de pré-sélection au format Word avec les données nécessaires.</p>	<p>Les annexes demandées en format Word sont disponibles sur le site de l'ONAS : www.onas.nat.tn .</p>
<p>6</p>	<p>Confirmer qu'une entreprise peut se qualifier avec une référence de débit >50.000m³/j, avec la cogénération dans une PPP de durée de 30 ans, mais qu'a commencée en 2018 tenant compte qu'elle respecte tous les autres critères.</p>	<p>Le candidat doit se conformer aux stipulations de l'article 5.3.2 du règlement de présélection.</p>
<p>7</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie et de limitation de mouvements géographiques, veuillez considérer une extension de la date limite de réception de candidature de 2 mois. - Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie et de limitation de mouvements géographiques, veuillez considérer une autre modalité d'ouverture de plis autre que la séance publique 	<ul style="list-style-type: none"> - La date limite de remise des dossiers de candidature est reportée au 19 janvier 2021 à 10h00 heure de la Tunisie. Voir avis de report publié sur le site de l'ONAS. - La modalité de la séance d'ouverture des plis est publique conformément à l'avis d'appel à la candidature. <p>Toute modification éventuelle de la modalité d'ouverture des plis sera publiée sur le site Web de l'ONAS avant la date limite de remise des dossiers de candidature.</p>

8	<p>Nous faisons référence à la section 5.1 en cas de groupement le chef de file devra avoir au moins une expérience, en tant que membre d'un groupement, dans toutes les phases du développement de projet sous forme de partenariat public-privé.</p> <p>Veillez confirmer que par « Toutes les phases du développement de projet » ne porte que sur le développement d'un projet jusqu' au bouclage financier.</p>	<p>Oui nous confirmons que le critère de l'expérience ne porte que sur les phases de développement d'un projet jusqu'au Bouclage Financier.</p>
9	<p>Veillez confirmer que les références concernant les contrats d'exploitation du type marché public d'exploitation sont conformes à ce critère</p>	<p>Le candidat doit se conformer aux stipulations de l'article 5.3.2 du règlement de présélection.</p>
10	<p>Le dossier de présélection ne comprend pas le barème de notation et de classement des candidats et le membre de sociétés pouvant être présélectionnées .Veillez fournir ces information.</p>	<p>-Voir article 5.3 du règlement. -Le nombre de candidats qui seront présélectionnés n'est pas limité. Tous les candidats ayant satisfait les critères de présélection seront admis à concourir.</p>
11	<p>Nous faisons référence à l'affirmation suivante : « chaque candidat ou membre de Groupement y compris le Chef de File peut se prévaloir des références d'une société dont il détient une participation directement de plus de 40%du capital dès lors que cette société n'est ni un candidat concurrent ni membre d'un Groupement concurrent.</p> <p>Veillez confirmer qu'un candidat peut se prévaloir des références d'une autre société dont le 100% de son actionariat est détenue par la même Société Mère pour ce projet.</p>	<p>L'article 5.3 est clair : chaque candidat ou membre de Groupement y compris le Chef de file peut se prévaloir des références d'une société dont il détient une participation directement ou indirectement de plus de 40% du capital dès lors que cette société n'est ni un candidat concurrent ni membre d'un Groupement concurrent.</p>
12	<p>Est-ce qu'il est prévu de permettre de présenter des variantes de solutions au traitement proposé ?</p>	<p>Le dossier d'appel d'offres restreint statuera sur cette possibilité. Il est à noter que l'étude préliminaire fournie en annexe 7 du dossier de présélection est donnée à titre indicatif.</p>
13	<p>Quelle va être la monnaie de paiement du tarif d'eau traitée pour le concessionnaire /Délégataire du Service ?</p>	<p>La rémunération d'eau traitée sera en dinars tunisiens. Sachant que les dividendes peuvent être transférés en monnaies étrangères après accord de la Banque Centrale de la Tunisie (voir l'article 1.2.5).</p>

<p>14</p>	<p>Est-ce qu'il est prévu par l'ONAS de mettre en place le soutien de l'Etat au moyen d'une Garantie de l'Etat pour le financement mobilisé (dette et fond propres).</p>	<p>L'ONAS en tant que personne publique signataire du contrat de partenariat n'a jamais manqué à ses engagements envers les bailleurs de fond ou envers ses créanciers. Les formes de garantie seront précisées au niveau de la phase d'appel d'offres.</p>
<p>15</p>	<p>Par ailleurs et comme parmi les critères de présélection, le groupement doit justifier son expérience en gestion et développement de projet de type PPP (critère 5.3.3), nous vous suggérons de permettre : justifier les critères 5.3.1 et 5.3.2 avec des contrats de type EPC ou bien des contrats d'opération et maintenance sans se limiter aux projets de type PPP.</p>	<p>Pour le critère 5.3.1 : les contrats de type E.P.C. Engineering Procurement and Construction, considérés comme marchés publics, seront acceptés. Pour le critère 5.3.2 : les contrats d'opération et maintenance (OM) seront acceptés dans le cas où toutes les conditions fixées à l'article 5.3.2 sont respectées.</p>